



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 03 AVRIL 2025

### **OBJET : AUTORISATION DE DÉPOSER DES DOSSIERS D'URBANISME**

L'an deux mille vingt-cinq et le trois Avril à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
**Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.**

#### **Étaient présents :**

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –  
M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte (Absente à partir  
du point 6) – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine –  
Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre –  
M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl –  
Mme PIOZIN Patricia.

#### **Ont donné procuration :**

Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique (à partir du point N° 6)  
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

#### **Absents excusés :**

M. DALCANT Jacques – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme TOUMANI Soréa.



*Mme FALAIX Evelyne a été désignée secrétaire de séance.*

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 03 Avril 2025.  
Délibération N° DM\_20250403N038

**OBJET : AUTORISATION DE DÉPOSER DES DOSSIERS D'URBANISME**

Monsieur Guillaume JULIEN, 7<sup>ème</sup> adjoint délégué à l'urbanisme pour l'application du droit des sols, informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des projets du conseil de quartier N° 1, des travaux doivent être réalisés. Il s'agit du remplacement par une grille des vitrines restantes de l'ancienne pharmacie du Château.

Il indique :

- Que ces travaux sont soumis à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme,
- Qu'un dossier portant sur une première grille a été accordé en 2024,
- Que les projets ont été préalablement présentés et validés, sur le principe, par l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer, en matière d'urbanisme, toutes les autorisations préalables éventuellement nécessaires à la concrétisation de ce projet.

**OUI CET EXPOSE**, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer toutes les autorisations préalables éventuellement nécessaires à la concrétisation de ce projet.

<p>PUBLIÉE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 2-2</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p></p> <p>René VILLARD</p> 
---	--